

## Remise des Cartes Nationales d'Identité et/ou Passeports en Mairie



**IMPORTANT : Délai de retrait de 3 mois à partir de la réception du titre en Mairie. Passé ce délai, le titre sera détruit**

**La remise des titres en Mairie de Cattenom s'effectue  
sans rendez-vous les jeudis de 8h00 à 12h00**

### **Modalité de retrait des titres pour le jour de retrait :**

- Ramener l'ancien titre et le récépissé de mise à disposition
- La présence du titulaire majeur est obligatoire au moment du retrait de la carte d'identité ou du passeport.
- Pour le mineur, à partir de 12 ans, sa présence est obligatoire avec son représentant légal au moment du retrait de la carte d'identité ou du passeport.
- Pour le mineur de moins de 12 ans, sa présence est obligatoire uniquement au dépôt de la demande

### **Pour toute autres questions :**

Contact tel : 03.82.82.57.07

Mail : [cnipasseport@mairie-cattenom.fr](mailto:cnipasseport@mairie-cattenom.fr)